

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**ENSEIGNEMENT**

**ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019  
ET MODIFICATION DU PEDT**

Délibération : **03.2018.014**

Transmis en préfecture le :

**23 mars 2018**

Séance du : **20 mars 2018**

Compte-rendu affiché le **23 mars 2018**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **14 mars 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,  
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,  
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès  
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette  
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine  
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle  
PICHERIT (à partir de la délibération  
03.2018.014), François VURPAS (absent à partir  
de la délibération 03.2018.018), Marie-Paule  
GAY, Yves GAVault (à partir de la délibération  
03.2018.017), Lucienne DAUTREY, Philippe  
MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY,  
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

**Membres absents excusés à la séance :**

Marylène MILLET, Olivier BROSSEAU, Anne-Marie  
JANAS, Gilles PEREYRON

**Pouvoirs :**

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Olivier  
BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie  
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles  
PEREYRON à Thierry MONNET

## **RAPPORTEUR : Monsieur Yves DELAGOUTTE**

Le Conseil municipal du 09 janvier 2014, après une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a arrêté l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires publiques sur 4,5 jours avec le mercredi matin comme suit :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
  - écoles maternelles et élémentaires Bergier/Mouton et Guilloux : 8h30/12h - 14h/15h45
  - école maternelle et élémentaire Paul Frantz : 8h30/11h45 - 13h45/15h45
- Le mercredi pour toutes les écoles : 8h30/11h30

La Ville de Saint-Genis-Laval a alors saisi l'opportunité de ces nouveaux rythmes scolaires pour proposer aux enfants un parcours éducatif de qualité visant à l'épanouissement de l'enfant.

Ainsi, depuis la rentrée 2014, étaient proposés aux élèves des écoles publiques après le temps scolaire :

- un temps de loisirs avec des projets d'activités à partir de 15h45 jusqu'à 16h45, encadré par les ATSEM pour les maternelles;
- en élémentaire, il a été réfléchi à l'organisation du temps de l'enfant au-delà de 15h45 avec pour chaque jour de la semaine trois possibilités offertes jusqu'à 16h45 et/ou 17h30 :
  - « Temps de loisirs » de 15h45 à 16h45 ou 17h30;
  - « Temps d'ateliers découverte » (TAP) de 15h45 à 16h45 ou de 15h45 à 17h30 assurés par des associations partenaires ou services municipaux;
  - « Je fais mes leçons » de 15h45 à 16h45.

Sur l'année scolaire 2016-2017, 113 TAP par semaine (plus de 700 TAP sur l'année) sur 40 disciplines différentes ont été proposés par plus de 30 intervenants associatifs ou municipaux. Environ 1050 enfants différents en ont bénéficié.

Lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en 2014, la Ville de Saint-Genis-Laval a acté sa volonté de structurer sa politique éducative en signant avec l'État le premier Projet Éducatif de Territoire (PEDT). L'ambition de la Ville est en effet de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux et les associations, que ce soit pendant et hors temps scolaire.

C'est pourquoi, en 2017, la convention relative à la mise en place de ce PEDT arrivant à son terme, la Ville a souhaité poursuivre son engagement au-delà des rythmes scolaires, et proposer à chacun un parcours dès son inscription en structure petite enfance, puis à l'école et autour de l'école, pendant les vacances et par extension au collège voire au lycée.

Ainsi par délibération du 17 octobre 2017, la Ville renouvelait son Projet Éducatif de Territoire jusqu'en 2020.

Aujourd'hui, le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques autorise des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours.

Ainsi, comme elle l'avait fait en 2013, la Ville a souhaité réaliser une large concertation auprès des familles, des enseignants, des associations et partenaires intervenant sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), des élus du Conseil Municipal d'Enfants, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale et des personnels municipaux concernés.

Au vu des résultats de cette concertation et particulièrement ceux relatifs au questionnaire adressé aux parents en novembre 2017 (56 % pour un retour à quatre jours sur 90 % de réponses), le Comité de Pilotage réuni le 8 février 2018, puis les Conseils d'Écoles ont donné un avis favorable à un retour à quatre jours d'école (lundi/mardi/jeudi/vendredi). La Ville, tout en reconnaissant le choix majoritaire des familles, des enseignants et des Conseils d'École, a noté l'intérêt des familles et enfants pour les activités, lors du questionnaire de satisfaction. Aussi, convaincue de l'ouverture d'esprit que procurent les ateliers, la Ville souhaite poursuivre le projet de parcours éducatif pour les enfants scolarisés.

Ainsi, les Conseils d'École ont approuvé le retour à quatre jours :

- en maternelle : un retour à domicile ou dans une structure périscolaire d'accueil dès 16h15;
- en élémentaire, un maintien des propositions suivantes de 16h30 à 17h30 :
  - temps de loisirs : « Je m'amuse »
  - temps d'ateliers découverte : TAP assurés par les partenaires associatifs
  - études surveillées : « Je fais mes leçons ».

Il est donc proposé les horaires scolaires harmonisés entre tous les établissements scolaires, à savoir 8h30 - 11h45 / 13h45 - 16h30.

Cette organisation sera transmise à l'inspection d'Académie qui en arrêtera les modalités pour la rentrée 2018/2019.

Par ailleurs, le changement de rythme scolaire rend le précédent PEDT caduc.

De fait, si la Ville souhaite maintenir en cohérence les interventions des acteurs éducatifs sur la tranche des 0 - 17 ans pour favoriser le parcours éducatif de chaque enfant, il est nécessaire de modifier le précédent PEDT au vu des nouvelles organisations scolaires primaires. Les autres dispositions de ce document restent inchangées.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'organisation de la semaine scolaire telle que présentée ci-dessus;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les différents porteurs de projets des ateliers organisés dans le cadre de l'élémentaire;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation de la Ville aux différents porteurs de projets;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions en lien avec les activités mises en œuvre;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à modifier et à signer le Projet Éducatif de Territoire de la Ville de Saint-Genis-Laval joint en annexe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à modifier en conséquence le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires.

Après avoir entendu l'exposé de Yves DELAGOUTTE,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**  
**Motion adoptée par 33 voix Pour et Abstention : 2.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVÉL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

### **Liste des élus s'étant ABSTENUS**

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
---

**Projet Éducatif De Territoire  
Ville de Saint-Genis-Laval**

Date de présentation du projet : 20 mars 2018

Collectivité territoriale : Mairie de Saint-Genis-Laval

Nom des correspondants :

- M. CRIMIER - Maire de Saint-Genis-Laval
- M. GUOUGUENI - 1<sup>er</sup> adjoint, Développement Économique et du Territoire
- M. DELAGOUTTE - Adjoint à la Réussite Éducative
- M. COUALLIER - Adjoint à la Jeunesse
- M<sup>me</sup> JAGET - Adjointe à la Petite Enfance
- M<sup>me</sup> TIRTIAUX- Adjointe à la Culture et événementiel
- M. DARNE - Adjoint Sport

Téléphone : 04.78.86.82.25

Adresse électronique : [directeur.msp@mairie-saintgenislaval.fr](mailto:directeur.msp@mairie-saintgenislaval.fr)

*«Le Projet Éducatif Territorial est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire s'inscrivent pour exercer les missions et les responsabilités, de façon conjointe et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société mais aussi dans l'environnement local au sein duquel ils vivent»*

*(Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes)*

## Sommaire

- I. L'Enfant et le Jeune Saint-Genois au cœur du Projet
- II. Le cadre réglementaire du PEDT et le périmètre d'intervention
- III. L'articulation du PEDT avec les dispositifs et partenaires existants
- IV. Le cadre organisationnel - l'articulation des différents temps du jeune et de l'enfant
- V. Les objectifs du PEDT
- VI. Durée du PEDT
- VII. Les enjeux de la réitération du PEDT
- VIII. Atouts et contraintes du territoire, leviers et modalités de prise en compte dans le PEDT
- IX. Les Partenaires
- X. La Gouvernance

La Ville a acté sa volonté de structurer sa politique éducative en signant en 2014 avec l'État le Projet Éducatif de Territoire. Mentionné à l'article D 521-12 du Code de l'Éducation, le PEDT formalise la volonté des collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

En 2017, la convention initiale relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial (PEDT) étant arrivée à son terme, la Ville souhaitant poursuivre cet engagement au-delà des rythmes scolaires et proposer à chacun un parcours dès son inscription en structure petite enfance, puis à l'école et autour de l'école, pendant les vacances et par extension au collège voire au lycée, elle a choisi de renouveler son PEDT pour la période 2017-2020.

## **I - L'Enfant et le Jeune Saint-Genois au cœur du Projet**

Par décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel BLANQUER, élargit ce champ dérogatoire.

Le décret autorise dès lors des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours.

Ainsi, comme elle l'avait fait en 2013, la Ville réalise une large concertation auprès des familles, des enseignants, des associations et partenaires intervenant sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), des élus du Conseil Municipal d'Enfants, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale et des personnels municipaux concernés.

Une majorité s'étant prononcée pour un retour à quatre jours, l'avis du Comité de Pilotage et des Conseils d'Écoles y étant favorable, la Ville a opté pour cette nouvelle organisation.

## **II - Le cadre règlementaire et le périmètre d'intervention**

- Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) mentionné à l'article D 521-12 du Code de l'Éducation, formalise la volonté des collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école**. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.
- Pour la Ville de Saint-Genis-Laval, au-delà des rythmes scolaires, l'enjeu, dans le cadre de cette réitération, est de proposer à chacun un parcours dès son inscription en structure petite enfance, puis à l'école et autour de l'école, pendant les vacances et par extension au collège voire au lycée. Il s'agit également de mobiliser les ressources du territoire.
- Il prend la forme d'un **engagement contractuel entre l'État et la Collectivité et de l'ensemble des partenaires éducatifs et des Financeurs** (État, Caisse d'Allocations Familiales). La Ville de Saint-Genis-Laval souhaite poursuivre cet engagement au service des enfants et des jeunes scolarisés et continuer à bénéficier du fonds de soutien pour l'accompagnement et le développement d'activités périscolaires diversifiées.  
Un avenant pourra être annuellement conclu à l'issue de chaque année scolaire.
- Territoire concerné : Ville de Saint-Genis-Laval (Rhône) - 21 663 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Public concerné : les enfants saint-genois de 0 à 17 ans**

**Pour la Petite Enfance (0-3 ans révolus)**

- Les P'tits Mômes : capacité : 30 enfants de 10 semaines à 3 ans + Accueil familial
- Sucre d'Orge : capacité : 18 enfants de 10 semaines à 4 ans.
- Multi-accueil Pom'Cerises : capacité : 33 enfants de 10 semaines à 4 ans.
- Multi-accueil Roule-Virou : capacité : 18 enfants de 10 semaines à 4 ans.
- Multi-accueil Les Recollets : capacité : 25 enfants de 10 semaines à 4 ans.
- Le jardin Passerelle - Pom'Cerises : structure associative accueillant des enfants de 2 à 4 ans / Capacité d'accueil de 18 enfants.

**Pour l'école Primaire**

- Maternelle Bergier 3 rue Dorel - 04 78 56 38 55
- Élémentaire Mouton 21 rue des Collonges - 04 78 56 17 55
- Maternelle Guilloux 16 rue Guilloux - 04 78 56 85 57
- Élémentaire Guilloux 16 rue Guilloux - 04 78 56 10 57
- Groupe scolaire Paul Frantz allée Paul Frantz - 04 78 56 66 05
- École privée Sainte-Marie Saint-Joseph 3 rue Francisque Darcieux - 04 78 56 75 94

**Effectifs écoles élémentaires**

Mouton	433
Guilloux	280
Paul Frantz	289

**Effectifs écoles maternelles**

Bergier	230
Guilloux	203
Paul Frantz	161

**École Privée maternelle et élémentaire Sainte-Marie Saint-Joseph 664**

**Pour l'enseignement secondaire**

- Collège Giono 43 route d'Irigny 69230 Saint-Genis-Laval
- Collège Paul d'Aubarède 40 avenue Charles de Gaulle 69230 Saint-Genis-Laval
- Collège privé Saint-Thomas d'Aquin Véritas 1 rue Francisque Darcieux 69230 Saint-Genis-Laval
- Lycée d'enseignement général et technique René Descartes  
145 avenue de Gadagne 69230 Saint-Genis-Laval
- Lycée agroalimentaire André PAILLOT (LEGTA)
- Lycée Technique hôtelier « La Vidaude » - lycée privé sous contrat
- Lycée Horticole Privé Lyon Pressin

Ainsi que les structures socio-éducatives présentes sur le territoire :

- CLESG (centre de Loisirs des Enfants Saint Genois)  
72 rue des Martyrs 69230 Saint-Genis-Laval
- Centre Social et Culturel des Barolles  
48/50 place des Basses Barolles 69230 Saint-Genis-Laval
- Maison de Quartier Mixcube  
71 rue des Collonges 69230 Saint-Genis-Laval

### III - L'articulation du PEDT avec les dispositifs et partenaires existants

L'offre éducative existante sur le territoire est importante et les moyens d'actions multiples :

- **Les Contrats** : Contrat Enfance Jeunesse (2015-2018), Politique de la Ville
- **Les programmes** : Éducation Nationale
- **Les Projets** : des écoles, des établissements, services
- **Les dispositifs** : Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité, Ville Vie Vacances, REAPP
- **Les actions** : Conseil Municipal des Enfants
- **Les événements** : La Fête de la Jeunesse et du Sport, Les Chemins de la Mémoire, Journées du Patrimoine, Fêtes de la Musique, Fête de la Science ...

L'offre éducative est également enrichie par les initiatives locales, les associations (sportives, culturelles, environnementales, patrimoniales...), les équipements culturels municipaux (B612, La Mouche...), les structures socio-éducatives (CLESG, Centre Social et Culturel des Barolles, Maison de quartier Mixcube...).

### IV - Le cadre organisationnel - l'articulation des différents temps de l'enfant

Horaires des Écoles            8h30-11h45 / 13h45-16h30 pour les écoles maternelles et élémentaires

Pour les élémentaires et les maternelles, quatre jours de 6h de cours par jour, soit 24h de classe.

- des temps périscolaires au choix (1h) de 16h30 à 17h30

#### 4.1 : Le temps scolaire

##### 4.1.1 Les Projets des Écoles

L'ensemble des activités a un lien étroit avec les axes prioritaires des projets des écoles, à savoir :

- améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école;
- proposer des parcours scolaires adaptés à chaque élève;
- garantir un cadre propice au travail et à la réussite de chacun;
- développer l'expérimentation et l'innovation.

##### 4.1.2 Les parcours éducatifs croisés à destination des enfants scolarisés

L'ambition de la Ville est de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux à destination des enfants, que ce soit pendant et hors temps scolaire.

Depuis plusieurs années maintenant, différents acteurs de la Ville (la médiathèque B612, La Mouche Théâtre et Cinéma, l'intervenante municipale en musique, Les Musiques de Beauregard, le service du développement durable) présentent un projet commun d'actions culturelles à destination des écoles saint-genoises ainsi que des actions environnementales (ex : Projet Nature des Hautes-Barolles, projet Nature Métropole, SMAGGA, l'Observatoire de Saint-Genis-Laval... ).

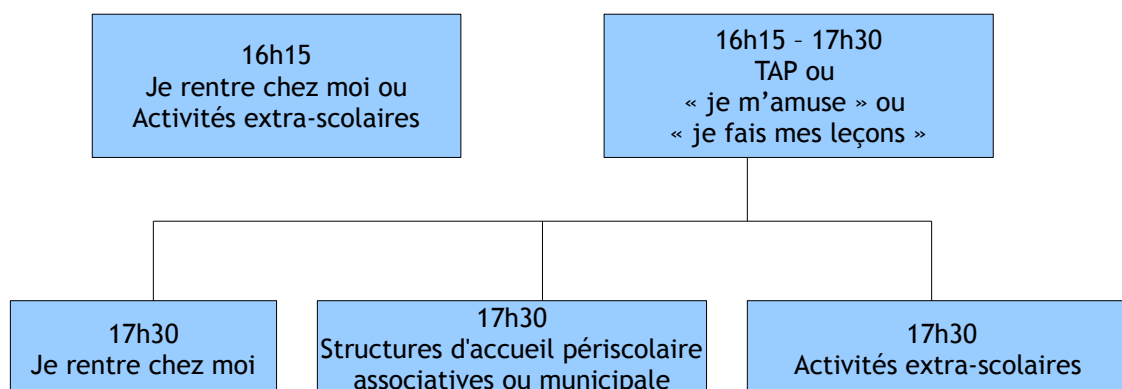
Les parcours ont été également élaborés avec le service des sports. Ils y inscrivent notamment des liens entre des œuvres et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginés ensemble.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la Ville, dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :

- pour une ouverture des enfants sur le monde du sensible;
- pour élargir l'horizon des enfants et les ouvrir sur le monde par la diversité des projets, des partenariats;
- pour un partenariat en tenant compte de nos singularités complémentaires : enseignant/artiste/médiateur culturel/acteur du développement durable/éducateurs sportifs.



## 4.2 : Les temps périscolaires pour les enfants des écoles élémentaires



### 4.2.1 : Les Temps d'activités périscolaires (TAP)

L'accueil périscolaire est un concept d'accueil de proximité, dans la continuité de l'enseignement général. Il s'agit d'un temps de transition entre la famille et l'école comme l'accueil du matin, la pause méridienne ou encore l'accueil du soir. Une coordination autour du tandem enseignement/référent d'école sera effective, permettant une cohérence accrue entre les différents instants de la journée.

Ils font l'objet d'un Règlement Intérieur, approuvé par délibération du Conseil Municipal de Saint-Genis-Laval le 04 juillet 2017 qui fixe les règles de fonctionnement de ces temps d'activités périscolaires. Il a pour objectif de faciliter les relations et la transmission d'information entre les parents, la Ville et les écoles.

### 4.2.2 Conditions d'inscriptions aux TAP

Les inscriptions sont annuelles.

Les familles remplissent une fiche d'inscription sur laquelle ils doivent noter jusqu'à trois vœux d'activités en fonction de la tranche d'âge de leur enfant.

Le règlement pour le trimestre ainsi que la fiche sanitaire doivent également être remplis afin que le dossier soit complet et l'inscription effective.

### 4.2.3 Tarification

La Ville privilégie une tarification liée au quotient familial afin de permettre à tous les enfants d'avoir accès aux TAP et que le coût financier ne soit pas un frein aux familles les plus démunies.

### 4.2.4 Organisation des TAP

Les TAP se déroulent au sein même des trois écoles publiques de la ville ainsi que dans les gymnases attenants ou à proximité de chaque école. Les salles d'activités de l'école ainsi que certaines classes peuvent, selon les jours, être utilisées.

### 4.2.5 Encadrement des TAP

#### L'ALSH élémentaire (gestion municipale)

Une déclaration d'ALSH a été faite pour chacune des écoles avec pour directeur le référent de chaque école.

- activités « Je découvre » : ce sont les associations et les structures socio-éducatives saint-genoises qui participent à la mise en place de ces activités.  
Sont proposés :

- ateliers artistiques;
- sportifs;
- scientifiques, numériques;
- éducation à la citoyenneté;
- éducation à la santé;
- éducation au développement durable.

- « Je fais mes leçons » : ces activités sont, selon les écoles, encadrées par les enseignants ou des animateurs vacataires.

- « Je m'amuse » : activité de loisirs

Elle est proposée tous les soirs pour favoriser les temps libres de jeu entre les enfants.

Ces ateliers périscolaires permettent de contribuer à l'épanouissement des enfants à partir d'un contenu programmatique riche et varié. Ils sont également complémentaires avec les temps éducatifs et en cohérence avec les projets d'école.

Pour l'activité « Je m'amuse », l'encadrement des enfants est assuré par des animateurs vacataires embauchés par la Ville, ainsi que des animateurs des structures socio-éducatives.

Les diplômes requis pour cet encadrement : BAFA, BJEPS, stagiaire BAFA.

Certains animateurs sont non diplômés tout en respectant le quota des non diplômés.

Si l'enfant souhaite poursuivre l'activité par une initiation ou un perfectionnement, il sera orienté et accompagné vers le monde associatif lors des temps extrascolaires.

Du fait du retour à quatre jours, les horaires de fin d'école étant plus tardifs, les TAP ne seront plus proposés aux enfants de maternelle.

#### 4.2.6 : Les structures de loisirs

Accueils périscolaires associatifs : présence d'une structure d'accueil à proximité de chaque école maternelle avec des heures d'ouverture similaires (7h-8h15 / 16h30-19h)

*Ribambelle	30 places disponibles
*Accueil Périscolaire Guilloux	30 places disponibles
*Accueil Enfance	60 places disponibles

#### 4.2.7 : Les actions autour de la pause méridienne

La pause méridienne est un moment important dans la journée des enfants. Temps de coupure et de respiration pour les enfants, il doit cependant permettre, par des actions simples, de l'animer pour favoriser la détente et des activités ludiques.

Diverses actions existent :

- « Les P'tits Cuistots » : animation du prestataire de la restauration collective sur les trois groupes scolaires;
- « La Malle à jouer » à l'école Mouton;
- « Le compostage » à l'école Mouton.

#### 4.2.8 : Les projets spécifiques

- Le soutien à la parentalité

Actions organisées le vendredi matin ou après-midi permettant de créer des liens entre enfants et parents. Deux projets REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) répartis sur le territoire.

### 4.3 : Les temps extra-scolaires

#### 4.3.1 : Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Sur chaque école est mis en place un ALSH pour les enfants.

Ces accueils de loisirs sont organisés et gérés par les structures socio-éducatives de la ville.

- École Mouton : le CLESG (centre de loisirs des enfants saint-genois),
- École Paul Frantz : le centre social et culturel des Barolles
- École Guilloux : Maison de quartier Mixcube

Afin de rendre une cohérence au contenu et fonctionnement des différents accueils de loisirs, une base commune dans les projets pédagogiques est élaborée.

#### 4.3.2 : Les actions pendant les vacances scolaires

- Opérations Sports Été (pour les 6-15 ans)

Les « Opérations Sports Été » offrent la possibilité aux enfants de découvrir différentes pratiques sportives tout en restant à Saint-Genis-Laval durant les vacances scolaires. Elles illustrent le partenariat entre les associations sportives et la Ville.

#### 4.3.3 : Les associations et institutions saint-genoises

Les associations prendront le relais à l'issue des nouveaux temps périscolaires et au-delà de la notion de découverte.

Toutefois, l'ensemble des activités proposées est en cohérence avec les activités extrascolaires à l'échelle de la commune.

De même, si l'enfant souhaite poursuivre l'activité par une initiation ou un perfectionnement, il est orienté et accompagné vers le monde associatif lors des temps extrascolaires.

#### 4.3.4 : L'implication des jeunes et des enfants dans les actions citoyennes

- Le Conseil Municipal des Enfants

Les élus du Conseil Municipal des Enfants, élus pour deux ans, sont les représentants de leurs pairs sur la Ville de Saint-Genis-Laval. La parole leur est donnée pour qu'ils puissent s'exprimer autour des besoins et des envies de la jeunesse saint-genoise.

De ces échanges naissent des projets, des actions qui sont construits et mis en place par ce groupe.

Les élus du Conseil Municipal des Enfants travaillent en commission dont le thème peut varier selon les différentes années en fonction des projets validés.

### V - Les objectifs du PEDT

L'objectif du PEDT est de mettre en cohérence les interventions des acteurs éducatifs sur la tranche des 0 - 17 ans pour favoriser le parcours éducatif de chaque enfant. Il se décline autour de trois axes :

- favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes;
- permettre un accès de tous aux activités de découverte, sportives, culturelles, citoyennes, artistiques...
- enrichir et diversifier les temps de loisirs des enfants et des jeunes.

Le renouvellement de ce PEDT conforte les objectifs initiaux fixés en 2014 lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et les élargit.

1. Mettre en cohérence les différents rythmes de vie des enfants et des jeunes : par le travail sur les rythmes;
2. Assurer une cohérence éducative : en mettant en cohérence les actions péri et extra scolaires avec les projets d'école et d'établissements;
3. Favoriser le vivre ensemble : en visant la mixité, l'ouverture, la solidarité, la citoyenneté et l'accès à l'autonomie;
4. Contribuer à une éducation citoyenne, culturelle, sportive, environnementale et à un temps libre de qualité pour tous les publics;
5. Associer les parents aux actions éducatives : accompagnement à la parentalité.

## **VI - Durée du PEDT**

Ce nouveau PEDT est écrit pour une durée de deux ans avec une réflexion souhaitée sur son élargissement aux différents temps de l'enfant sur le territoire.

La Ville souhaite une cohérence éducative entre les différents partenaires intervenant auprès des enfants sur toutes les tranches d'âges.

La Ville souhaite plus particulièrement développer les thématiques suivantes :

- pour l'année 2018-2019 : favoriser l'intergénérationnel;
- pour l'année 2019-2020 : améliorer l'intégration des enfants en situation de handicap.

## **VII - Les enjeux du PEDT**

Le PEDT est évolutif et repose sur une stratégie éducative. Il ne se résume pas aux seuls temps périscolaires et vise désormais à rendre lisible sur le territoire la politique complémentaire et cohérente en faveur de tous les enfants de 0 à 17 ans :

Il permet de :

- intégrer les structures petite enfance à la réflexion globale;
- conforter et organiser la politique des temps péri et extrascolaires des 6-12 ans;
- structurer et mettre en cohérence les actions de loisirs et d'apprentissage sociaux sur les 12-17 ans;
- s'appuyer sur les structures de territoire pour une mise en cohérence de l'action sur les différents territoires.

## **VIII - Atouts et contraintes du territoire, leviers et modalités de prise en compte dans le PEDT**

- **Une volonté politique affirmée**

Depuis plusieurs années, la Ville s'inscrit dans différents dispositifs inclus dans le PEL.

- **Une richesse associative**

La Ville de Saint-Genis-Laval possède un tissu associatif riche et varié avec une forte présence de bénévoles et d'éducateurs ou moniteurs qualifiés.

- **Des événements fédérateurs**

La Ville propose chaque année un événementiel important, jalonné de plusieurs rendez-vous qui doivent faire partie intégrante de l'animation éducative que doit proposer le PEDT (la Fête de la Jeunesse et du Sport, Les Chemins de la Mémoire, les Journées du Patrimoine, la Fête de la Musique, la Fête de la Science...).

L'ensemble des services de la Ville propose, au regard de leurs thématiques propres, de participer à la construction de parcours citoyen ( sport, culture, développement durable, citoyenneté, handicap ...).

L'enjeu est de rendre cohérente l'offre éducative en s'appuyant sur la transversalité.

- **La mobilisation des acteurs de territoire**

Dans son élaboration, le PEDT doit prendre en compte les spécificités et la configuration des différents quartiers.

Pour cela, il s'appuie sur les différents partenaires présents sur le territoire (Mixcube, Centre Social, CLESG...)

Le PEDT peut représenter un levier pour ouvrir les différents territoires, favoriser la mixité des publics et des activités.

## IX - Les Partenaires

### 1. Partenaires institutionnels

- Éducation Nationale
- Direction départementale de la Cohésion Sociale
- la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône
- la Métropole
- le SMAGGA (Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon)

### 2. Partenaires associatifs

- associations sportives
- associations artistiques, culturelles
- association à l'environnement
- associations et structures socio-éducatives
- les fédérations de parents d'élèves

### 3. Les partenaires : les familles, les enfants, les jeunes...

## X - La Gouvernance

Mise en place d'une gouvernance d'information et de concertation.

**Un organe de concertation** : « une instance de concertation » a été mise en place dès 2013 pour travailler sur les nouveaux rythmes scolaires. Elle a de nouveau été activée durant le premier semestre 2017-2018 en réaction aux propositions du décret Blanquer.

**Un comité de pilotage** composé des représentants de l'Éducation Nationale (IEN, DDEN, représentants des directeurs d'école), représentants de l'État (DDCS, de la CAF du Rhône, élus à la jeunesse, réussite éducative), la Direction Générale, les Élus, un pilote, un coordonnateur, des techniciens de la Ville, un représentant de chaque fédération de parents d'élèves, un représentant par type d'associations (culturelles, sportives et socio-éducatives), .

Rôle : proposer des orientations éducatives, pédagogiques ou organisationnelles permettant l'évolution du dispositif et son adaptabilité par rapport au besoin.

**Le comité technique sur les activités périscolaires** : le coordonnateur, les trois référents et les porteurs de projets.

Rôle : proposer des réponses à la mise en œuvre des orientations politiques déclinées par le comité de pilotage, faire un suivi sur le terrain en terme de contenu, de logistique avec l'école. Le comité technique est également force de proposition.

## XI - L'évaluation

Dans le domaine éducatif, l'évaluation fait partie intégrante de tout projet.

### 1. Périodicité

Pour les TAP : après chaque période d'activité.

Au moins une fois par an.

### 2. Indicateurs retenus

L'évaluation quantitative mais également qualitative doit s'articuler autour de plusieurs critères :

- les impacts : quelles sont les retombées de l'action ? Les points positifs mais également négatifs, prévus et imprévus ? Sur le plan économique, social...
- la durabilité : les effets vont-ils perdurer ? La viabilité financière est-elle assurée ?

- l'efficience : les moyens à disposition sont-ils utilisés de manière rationnelle et harmonisée selon les territoires ?
- la pertinence : les objectifs choisis correspondent-ils toujours aux besoins des enfants et des jeunes sur les différents territoires ?
- l'efficacité : objectifs / résultats obtenus

Pour la Commune



Roland CRIMIER  
Maire de Saint-Genis-Laval  
Vice-Président de la Métropole de Lyon